



# AVIS PUBLIC

---

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 9 août 2022, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

**75-9-2022 : Règlement modifiant le règlement 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation – Stationnement rue Robillard**

Pour obtenir copie de ce règlement ou les consulter, vous devez vous référer à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: [www.lanoraie.ca](http://www.lanoraie.ca).

Que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 10 août 2022.

---

Brigitte Beuparlant  
directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe  
-trésorière adjointe